



Commune de  
**Granges-Paccot**

# ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2015

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 05.01.2016 / Point de PV no 4

**Présidence** : M. René Schneuwly, Syndic

**Présences** : 64 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre l'Assemblée communale à 20.00 et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

En préambule, M. Schneuwly tient à relever qu'une personne, habituellement assise à la table du Conseil communal, n'y figure pas ce soir, mais est présente au premier rang parmi les citoyens. Il s'agit de M. André Demierre, lequel a choisi d'aller vivre sous d'autres cieux, à Corminboeuf. De ce fait, ce dernier a dû donner sa démission au sein du Conseil communal de Granges-Paccot pour le 30 septembre 2015. Comme cette date était inférieure de 6 mois par rapport aux prochaines élections communales et d'entente avec la Préfecture de la Sarine, le Conseil communal a décidé de lui attribuer un mandat particulier de consultant. Malheureusement pour lui, aux mêmes conditions que celles d'un Conseiller communal, ce qu'il a accepté. M. Schneuwly tient, au nom du Conseil communal in corpore, à le remercier de poursuivre le travail qu'il exécute avec fidélité, diligence et efficacité, depuis plus de 4 ans en déployant les mêmes compétences et en assumant les mêmes responsabilités. Dans sa situation de consultant, il ne peut pas être présent à la table du Conseil communal. En revanche, et si cela était nécessaire pour les affaires dont il s'occupe, il pourra très volontiers répondre à des questions particulières.

M. Schneuwly salue en particulier Mme Christine Schneuwly, ancienne Députée, M. Hubert Chassot, ancien Président de Paroisse et ancien Vice-Syndic de la Commune, M. Georges Gillon ancien Syndic et Député, Mme Silvia Degex, Mme Regula Bur, représentante du journal Freiburger Nachrichten, M. Olivier Wyser, représentant du journal La Liberté, ainsi que les membres de la Commission financière (ComFin).

M. Schneuwly félicite 2 nouveaux citoyens, Mme Myrian Carbajal Mendoza et M. Frank Kirchner, présents ce soir, lesquels sont accueillis par des applaudissements. Il cite également Mme Fasic Anduaem, M. Anduaem Bagadje, M. Klaus-Dieter Hänsgen et Mme Vijitha Seevaratnam qui ont également reçu la nationalité suisse avec droit de cité à Granges-Paccot.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, la présente Assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 27 novembre 2015, par affichage au pilier public et par un envoi en tous-ménages le 26 novembre 2015.

M. Schneuwly informe qu'un petit oubli s'est glissé dans la convocation envoyée; il manque le point concernant la planification financière. Le Conseil communal devant, au moment de la présentation du budget, présenter la planification financière de la Commune avec une vue sur les 5 ans, il propose d'ajouter, après le budget, ce poste à l'ordre du jour. Ceci est possible dans la mesure où la planification financière consiste uniquement à informer et qu'elle n'est pas soumise à une décision de l'Assemblée communale.

Personne n'est opposé à cette modification de l'ordre du jour. M. Schneuwly précise que c'est une présentation un peu compliquée, mais pas très longue et qu'il est tout à fait possible de la renvoyer à la prochaine Assemblée communale.

L'Assemblée maintenant son choix et aucune autre remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi et un peu modifié.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2015  
Le procès-verbal ne sera pas lu, étant à disposition à l'Administration communale.
2. Budget 2016
  - 2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements 2016
  - 2.2. Rapport de la Commission financière, discussion et votes
3. Planification financière
4. Modification des statuts de l'ACSMS
5. Modification du règlement communal sur les appareils et automates
6. Election complémentaire à la Commission d'aménagement (ComAmé)
7. Divers

## **SCRUTATEURS**

M. Schneuwly désigne, en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche, M. Jean-Bernard Roulin, et, pour la travée de droite, la table de la ComFin et la table du Conseil communal, Mme Anne Jochem. En cas de vote à bulletin secret, M. Claude Robatel, Administrateur communal, se joindra aux scrutateurs.

## **LISTE DES PRESENCES**

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 64 citoyens et citoyennes participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée.

## **ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 12 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

### **1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 27 MAI 2015**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2015 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 16 juin 2015 et était à disposition à l'Administration communale, ainsi que sur le site Internet de la Commune. Ce procès-verbal est, dès lors, approuvé avec les remerciements à son auteur, Mme Virginie Khuu. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

### **2. BUDGET 2016**

M. Schneuwly annonce que le budget 2016 se présente sous de bons auspices malgré les dépenses engagées en cours d'année. Bien sûr qu'il faut s'attendre à certaines perturbations dans les années à venir, d'une part en raison de l'important investissement réalisé pour le nouveau Centre scolaire et sportif de Chavully et d'autre part, sujet déjà abordé au sein des chambres fédérales, la modification de l'imposition des personnes morales qui devrait induire une diminution

significative de nos recettes. Cependant, pour ce soir, un budget bénéficiaire peut encore être présenté.

Pour la présentation de ce budget 2016, M. Schneuwly passe la parole à M. Philippe Chassot, Conseiller communal en charge du dicastère des Finances.

M. Chassot a le plaisir de présenter les budgets 2016 de fonctionnement et des investissements de la Commune de Granges-Paccot. Comme à l'accoutumée, ces budgets ont été établis avec rigueur et prudence. Globalement, le budget de fonctionnement présente un total de charges de 15'897'321.00 MCHF en augmentation de 2% par rapport au budget 2015 et en diminution de 0.6% par rapport aux comptes 2014. Il y a un total de recettes de CHF 15'919'632.00, soit en augmentation de 2,1% par rapport au budget 2015 et en diminution de 0.7% par rapport aux comptes 2014. Il présente un bénéfice prévisionnel de CHF 22'311.00.

Les budgets ayant été publiés en détail, ils ne sont pas lus. M. Chassot présente le budget de fonctionnement par rubrique, sous forme de graphique et commente brièvement les différences par rapport au budget 2015 et aux comptes 2014.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation et, avant d'ouvrir les discussions, donne la parole au Président de la ComFin pour son rapport.

M. Rigolet informe que la ComFin a examiné les budgets de fonctionnement et des investissements 2016 de la Commune de Granges-Paccot. Des postes ont fait l'objet, comme à l'accoutumée, de questions auxquelles M. Chassot a répondu à son entière satisfaction et, sur la base de son analyse, préavise favorablement le budget de fonctionnement se soldant par un bénéfice de CHF 22'311.00 ainsi que le budget des investissements 2016.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et la ComFin pour le travail effectué et ouvre la discussion sur les budgets de fonctionnement et des investissements 2016. Il donne la parole à Mme Barbara Green-Studer Michel.

Mme Green-Studer Michel demande s'il est possible d'aménager, sur les routes de Chantemerle et de la Chenevière, des passages pour les vélos, comme c'est le cas dans la Commune de Guin. En effet, elle souhaiterait que les vélos puissent passer tout droit dans les zones 30 au lieu de contourner les obstacles comme doivent le faire les véhicules, ce qui lui paraît dangereux pour les cyclistes.

M. Schneuwly en prend note, mais ne comprend toutefois pas comment, sur le plan technique, elle envisagerait de modifier ce qui est actuellement en place. Elle explique qu'à Guin, à l'arrière des obstacles qui permettent aux véhicules de réduire leur vitesse, des passages ont été créés afin que les vélos puissent passer derrière sans les contourner. M. Schneuwly précise qu'il est prévu un marquage de bande cyclable dans la montée de la Route de Chantemerle et également dans la montée de la Route du Lac du côté de l'Hôtel IBIS. Le programme prévoit aussi une amélioration du réseau de mobilité douce, que ce soit piéton ou cycliste. La grosse amélioration interviendra avec le projet d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération où des investissements importants sont prévus sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Le Conseil communal prend toutefois note de la question posée et il sera étudié si, sur le plan technique, quelque chose peut être fait.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly apporte des précisions au sujet du Manoir et du projet Chanteclair. En ce qui concerne Le Manoir, grâce à la fermeture du Home de Ste-Jeanne d'Antide, à Givisiez, ce sont donc 32 lits qui se sont libérés et vont être affectés au Manoir. Cela signifie que, dès le printemps 2016, les travaux de transformation et d'agrandissement du Manoir vont débiter. On va passer de 55 lits à l'heure actuelle à 95 lits au total. Ce sera un home dans lequel seront accueillis les résidents actuels et également le personnel de St-Jeanne d'Antide. Le complément qui doit être apporté, et qui fait l'objet d'une intention au niveau des investissements, c'est le projet Chanteclair qui est la création, sur la parcelle voisine du Manoir, d'appartements protégés, lesquels seront réservés en priorité aux habitants des communes-membres de la Fondation. L'avantage de ces appartements est qu'ils se situent à proximité immédiate d'une résidence de personnes âgées; les gens pourront compter sur la possibilité d'aller prendre les repas au Manoir, d'une part, et bénéficier de l'appui des soins qui pourront être fournis par le personnel du Manoir, d'autre part. C'est dans cet esprit que figure le montant de CHF 1'500'000.00 au budget des investissements. Ce projet prend une tournure importante sachant que Le Manoir

est toujours plein et que c'est la seule structure réelle de home pour la partie Nord du district de la Sarine. C'est un dossier qui va partir et qui fera bien dans le paysage après le départ, dès le 31 août 2015, de notre propre Centre scolaire et sportif, lequel a bénéficié d'un bel automne et dont les travaux ont bien avancé, si bien que le programme fixé, qui prévoit l'ouverture des classes pour la rentrée scolaire 2017-2018, devrait pouvoir être respecté.

M. Schneuwly passe maintenant aux votes séparés, d'abord le budget de fonctionnement. L'Assemblée approuve à l'unanimité le budget de fonctionnement 2015. Puis le budget des investissements, lequel est accepté à l'unanimité également.

### 3. PLANIFICATION FINANCIERE

M. Schneuwly passe maintenant à cet objet, lequel a été ajouté, qui concerne la planification financière et redonne la parole à M. Philippe Chassot, Conseiller communal en charge du dicastère des Finances.

La Loi sur les communes (LCo) impose, à l'art. 86, d'établir un plan financier sur 5 ans afin de le tenir à jour. Dans l'art. 10, l'Assemblée communale prend acte du plan financier et de ses mises à jour.

Il s'agit d'un instrument de gestion, à disposition des autorités et de l'Administration, qui reflète la situation financière existante et projette l'avenir, à moyen terme, compte tenu des prévisions qui peuvent être établies sur la base de cette situation et d'informations d'ordre économiques, politiques et sociales. Dans les faits, il s'agit, sur la base des comptes des 5 dernières années, de déterminer la marge nette d'autofinancement (MNA) des 5 prochaines années. Cette MNA nous sert à payer les amortissements financiers et les charges financières. Pour obtenir la MNA, il faut procéder au calcul suivant :

Produit de fonctionnement  
 - Charges de fonctionnement  
 = Résultat comptable  
 Apurements :  
 + Dépenses uniques  
 - Recettes uniques  
 + Imputations internes : charges  
 - Imputations internes : produits  
 = Résultat apuré  
 + Amortissement comptable  
 + Attributions aux réserves  
 - Prélèvement sur les réserves  
 = Cash flow  
 - Amortissements obligatoires  
 = **MNA**

Pour résumer à l'extrême, il faut prendre les recettes financières, auxquelles sont soustraites les charges financières, les résultats et les charges extraordinaires sont éliminés, et à la fin, c'est le montant qu'il reste dans le porte-monnaie, lequel sert à payer les frais financiers et l'amortissement des investissements. M. Chassot précise que ce calcul a été effectué pour les 5 prochaines années. La cassure, qui peut être constatée entre 2017 et 2018, s'explique par des intérêts qui vont être payés dès 2018 sur l'emprunt lié à la construction du Centre scolaire et sportif de Chavully; jusqu'à la fin des travaux, les intérêts sont capitalisés. A partir de 2018, la Commune devra effectuer des amortissements obligatoires de l'ordre de 3% du montant emprunté. En voyant le tableau présenté, M. Chassot peut être optimiste, mais relève toutefois qu'en prenant les événements passés, en n'ayant pas forcément les événements futurs, cela dégage une tendance qu'il ne faut pas surestimer.

M. Schneuwly remercie M. Chassot et rappelle que cet objet n'est pas soumis au vote. Pour celles et ceux qui n'auraient pas bien compris le schéma qui vient d'être présenté, ils peuvent bien sûr poser des questions. Ce n'est pas le cas.

#### 4. **MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA SARINE POUR LES SERVICES MEDICAUX SOCIAUX (ACSMS)**

M. Schneuwly passe la parole à Mme Camille Kolly, Conseillère communale en charge du dicastère des Affaires sociales et de la Santé.

Le 3 juin 2015, l'assemblée des délégués de L'ACSMS, dont Granges-Paccot fait partie, a accepté, à une large majorité, la modification de ses statuts. Cette adaptation est nécessaire en raison du processus de réorganisation de l'ACSMS permettant ainsi de regrouper la Fondation pour l'Aide et les Soins à Domicile (FASDS) avec les institutions déjà couvertes par l'ACSMS notamment, la Commission des Etablissements Médicaux Sociaux (CODEMS), le Home médicalisé de la Sarine, le Service des ambulances de la Sarine (SAS) et Passepartout. La nouvelle entité deviendra dès le 1er janvier 2016 le « Réseau Santé de la Sarine ».

Ce changement important est en premier lieu destiné à concrétiser les mesures de réorganisation préconisées dans les rapports d'audit des 15 octobre 2013 et 11 mars 2014, établis par l'expert mandaté par le Comité de direction de l'ACSMS et s'inscrit dans la volonté du législateur cantonal que chaque district dispose d'une organisation de la santé efficiente dans le cadre du projet *Senior+*. Cet audit a entre autres confirmé que des synergies intéressantes sont possibles entre les diverses entités et a recommandé l'engagement d'un directeur général chapeautant l'ensemble des services de l'ACSMS ce qui a été fait, entraînant ainsi la disparation du directeur du HMS et du directeur des ambulances qui deviennent respectivement chef d'établissement et responsable d'exploitation. D'autre part, les services des finances, de comptabilité et des ressources humaines seront centralisés. Sur le plan financier, la clef de répartition reste identique soit : le 75% des coûts du réseau réparti selon le nombre d'habitants des communes (population légale) et le 25% selon la population légale de chaque commune pondéré par l'indice de potentiel fiscal cantonal (IPF) de la commune. Au vu des travaux prévisibles liés au manque de place du service d'ambulance et à l'ancienneté du HMS (plus de 30 ans) ainsi que l'acquisition de deux nouvelles ambulances budgétée en 2014, la limite d'endettement a été quant à elle augmentée passant ainsi de 13 millions actuellement à 30 millions.

Les présents statuts, approuvés la première fois par le Conseil d'Etat le 7 avril 1981 (anciennement : Association de communes de la Sarine pour le Home médicalisé), modifiés le 3 juin 2015, entreront en vigueur après leur adoption par les assemblées communales ou les conseils généraux de chaque commune-membre. Afin de confirmer l'entrée en vigueur du nouveau réseau, les  $\frac{3}{4}$  des communes ainsi que le  $\frac{3}{4}$  des habitants de celles-ci doivent accepter les nouveaux statuts qui ont fait l'objet d'une présentation dans le Trait d'Union et sur notre site Internet.

Avec ce nouveau réseau, notre district disposera de structures performantes permettant de répondre aux attentes de nos citoyens en relation avec les enjeux de l'augmentation d'une population toujours plus âgée.

Fort de ces constats, le Conseil communal invite l'assemblée communale à approuver les nouveaux statuts pour la création du Réseau Santé Sarine, tels que présentés.

M. Schneuwly remercie Mme Kolly et précise que cette réorganisation et ce regroupement sont bienvenus et apporteront certainement plus d'efficacité à cette Institution qui est un peu splittée entre diverses organisations. Il ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité les modifications apportées aux statuts de l'ACSMS. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

**5. MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAL SUR LES APPAREILS ET AUTOMATES**

M. Schneuwly passe la parole à M. Robert Perler, Vice-Syndic.

Actuellement, la Commune de Granges-Paccot dispose d'un règlement concernant la perception d'un impôt sur les appareils de divertissement et sur les appareils automatiques de distribution, lequel avait été approuvé lors de l'Assemblée communale du 15 décembre 2003.

Ce règlement a besoin d'un toilettage, surtout au niveau du tarif de l'impôt perçu. M. Perler précise que le règlement en question n'a pas été inséré dans le dernier Trait d'union en raison de la réception tardive des remarques de la part du Services des communes.

La lecture complète du règlement n'étant pas demandée par l'Assemblée, M. Perler passe directement à l'article 3 concernant les tarifs.

Art. 3 <sup>1</sup> L'impôt est perçu par an et par appareil selon le tarif suivant :

a) Appareils à sous servant aux jeux d'adresse CHF 200.00

b) Appareils de distraction :

- Flipper	CHF	50.00
- Football de table	CHF	50.00
- Billard	CHF	50.00
- Jeu de fléchettes	CHF	50.00
- Jeu vidéo	CHF	50.00
- Jeu de quilles (par piste)	CHF	150.00
- Jeux d'enfants	CHF	50.00

c) Distributeurs de marchandises :

- Distributeur de boissons	CHF	50.00
- Distributeur de cigarettes	CHF	50.00
- Distributeur de carburant	CHF	50.00
- Appareils de nettoyage	CHF	50.00
- Système automatique de service, notamment solariums, sauna, appareils de renseignements, etc.	CHF	400.00

Les distributeurs dont il est question ne proposent en effet pas exclusivement des marchandises (distributeurs de marchandises ou de services).

d) Juke-Box CHF 150.00

<sup>2</sup> L'impôt est calculé à rate de temps ; en cas de fraction de mois, le mois compte en entier.

<sup>3</sup> Pour les distributeurs de carburant, l'impôt est perçu par an et par pompe pouvant fonctionner de manière autonome en dehors des heures d'ouverture de la station d'essence.

Dès l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement, s'il est accepté ce soir, l'ancien règlement, datant de 2003, sera abrogé.

M. Schneuwly remercie M. Perler et précise que le Conseil communal a procédé à un toilettage essentiellement au niveau du tarif en s'inspirant sur ce qui est pratiqué dans la plupart des autres communes. Une baisse a notamment été appliquée pour les jeux de hasard, appelés désormais jeux d'adresse, lesquels étaient d'un très bon rapport auparavant. Par conséquent, pour ceux qui en abritent, notamment les établissements publics, ce ne sont pas les mêmes recettes que par le passé et le Conseil communal a dû adapter à la baisse les tarifs par rapport à ces éléments. Il ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité les modifications apportées au règlement communal sur les appareils et automates. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

## 6. ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT (ComAmé)

M. Schneuwly explique qu'il s'agit de renforcer cette Commission importante de la Commune. Le PAL de la Commune de Granges-Paccot est en révision depuis bientôt 10 ans. Après n'avoir été que partielle, cette révision a pris la forme d'une révision totale. Elle a été mise pour la première fois à l'enquête en juin 2013 et a dû être adaptée à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et des constructions ainsi qu'à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire modifiée. C'est un travail de longue haleine qui n'est pas terminé. Après les mises à l'enquête et la levée des oppositions, le PAL révisé a été approuvé par le Conseil communal le 26 août 2014. Le dossier est ensuite parti à l'État pour circuler dans ses différents services et le préavis de synthèse du Service des constructions et de l'aménagement du territoire (SeCA) est attendu pour la fin de cette année, voire le début de l'année prochaine. Une décision d'approbation de la DAEC devrait intervenir dans le courant du premier semestre 2016. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'une réglementation ne passe pas comme telle et que, très vraisemblablement, un important travail de modification devra être entamé avant que cette nouvelle réglementation puisse être appliquée de manière totale.

C'est dans cet esprit que le Conseil communal propose, comme nouveau membre de la ComAmé, M. Ludovic Guignet, présent ce soir. M. Guignet, né le 25 septembre 1973, est au bénéfice d'une formation de juriste. Il a fait sa licence en droit à l'Université de Fribourg en 1996 et est expert fiscal diplômé. Il prépare actuellement un Master en économie. Il est propriétaire à l'Impasse des Étangs où il vit en couple et est père d'un enfant.

M. Schneuwly ajoute que M. Guignet possède des compétences qui vont s'avérer utiles dans le cadre de cette ComAmé.

Aucune autre proposition n'étant faite pour intégrer la ComAmé, l'Assemblée accepte à l'unanimité la nomination de M. Guignet en qualité de nouveau membre de cette Commission. M. Schneuwly félicite M. Guignet pour cette nomination.

## 7. DIVERS

### *Prochaine législature communale*

M. Hubert Chassot prend la parole et relève que la Commune de Granges-Paccot vit ce soir sa dernière Assemblée communale avant les élections de février 2016, mais pas la dernière Assemblée communale de cette législature puisque l'Assemblée des comptes aura encore lieu après les élections. Le Conseil communal devra donc connaître, d'ici quelques semaines, les noms des personnes qui seront proposées pour remplacer celles qui s'en iront. M. Chassot croit savoir qu'elles sont au nombre de 3 ou 4. Le Conseil communal actuel, pour la plupart de ses membres, a bien travaillé durant cette dernière législature et il les en remercie. Certes, il n'a pas toujours été d'accord avec certaines décisions prises, mais c'est la démocratie. Pour la prochaine législature, Granges-Paccot aura besoin, au sein de ses Autorités communales, d'hommes et de femmes responsables, disponibles, qui connaissent la Commune, ses infrastructures, sa mentalité, ses habitudes, ses moyens, ses Sociétés locales et qui soient proches de sa population. Certes, les temps et la société évoluent plus vite qu'il ne le voudrait, mais dans cette Commune de Granges-Paccot où habite M. Chassot depuis bientôt 50 ans, il avoue avoir toujours apprécié le bon sens des Autorités. Leur gestion rigoureuse, pour la plupart des Conseillères et Conseillers, leur proximité avec la population, leur pragmatisme, leur intérêt à la vie locale et surtout, une non politisation à leur activité. Les citoyens vivent ensemble dans un village dont les habitants sont peut-être différents les uns des autres, d'origine, de langue et de religions différentes, de niveaux sociaux différents, mais ils forment une communauté où il fait bon vivre et comme la veille, dans le cadre de la rencontre des Aînés, il se constate que les gens, souvent seuls, cherchent le contact, se parlent et font connaissance.

Dès lors, si les citoyens souhaitent continuer à bien vivre à Granges-Paccot, se parler les uns et les autres, il demande à mettre sur la liste, qui sera déposée lors des prochaines élections communales, le nom de personnes responsables, disponibles, pouvant bien maîtriser la gestion d'une collectivité, sachant gérer les réalités journalières et ceci en faveur de l'ensemble de la population et jamais dans leur intérêt personnel. Il remercie l'Assemblée pour son attention et souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année.

M. Schneuwly remercie M. Hubert Chassot et, en tant que citoyen, il prend acte de cette déclaration.

### **Bilan sur le plan énergétique de la Commune**

Avec du recul, M. Jean-Marc Page souhaite faire un bilan sur le plan énergétique de la Commune. Concrètement, les assainissements effectués pour l'éclairage public a permis d'économiser environ 40% d'énergie : auparavant, la Commune utilisait 400'000 kwh pour l'éclairage des routes et maintenant, environ 230'000 kwh suffisent.

Pour la deuxième année consécutive, les panneaux photovoltaïques produisent plus d'énergie que ce qui a été planifié avec un résultat dépassant les 100'000 kwh, ce qui permet de couvrir le 50% de l'éclairage public.

En 2015, le chauffage à distance a pu être mis en service pour la première fois avec la deuxième extension. Malheureusement, la Commune ne possède pas encore assez de recul en raison des quelques soucis de compteur rencontrés dans le courant de l'année 2015. Il espère toutefois pouvoir établir une statistique en 2016 grâce à des données plus précises.

M. Schneuwly remercie M. Page pour son travail au sein de la Commission de l'énergie (ComEne) et précise que la centrale de chauffe, située à proximité immédiate, a fait l'objet d'une première extension et dispose d'une capacité qui va certainement être utilisée. Une prolongation des conduites a été effectuée pour alimenter, par cette centrale de chauffe à bois, le futur Complexe scolaire et sportif de Chavully.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly profite de cette fin d'année pour remercier ses collègues du Conseil communal, le personnel de l'Administration communale, le personnel de la Voirie et toutes les personnes qui s'engagent au service de notre Commune et de sa population pour l'excellent travail accompli durant cette année 2015. En cette fin d'année, il souhaite à toutes et à tous un très Joyeux Noël et une belle entrée dans l'année 2016 qui sera importante. Mais le plus important est l'harmonie dans cette localité. Pour toutes et tous, la meilleure compagne qui doit rester la santé. Il remercie également les personnes présentes pour leur participation et leur attention et les invite, comme à l'accoutumée, à partager le traditionnel verre de l'amitié.

La séance est levée à 21.05.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :  
  
Claude Robatel



Le Syndic :  
  
René Schneuwly